

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 20 novembre 2017

Présents : VIDAL Pierre, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, FOURES Jean-Robert, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, BOUSQUET Noël, GUILLOSSON Laurence

Absent excusés : MAURETTE Sylviane, BLANC-MONTERO Nicole, ARMENGAUD Pierre.

Procurations : MAURETTE Sylviane a donné pouvoir à REMOLA Christophe

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 octobre 2017
- Objectif zéro phyto – demande aide financière Agence Adour Garonne
- Conditions de dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Belpech Molandier
- Autorisation signature convention commune/ENEDIS – transmission données énergétiques éclairage public au PETR du Pays Lauragais
- Achat terrain Chapot
- Questions diverses

Procès-verbal du 26 octobre 2017

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017 à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Objectif zéro phyto – demande aide financière Agence Adour Garonne

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 septembre 2017 la commune s'était engagée dans la démarche de gestion environnementale des espaces verts et libres communaux portée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers. Un plan de désherbage a été réalisé, l'objectif étant l'entretien sans produits phytosanitaires des espaces verts y compris les cimetières et les terrains de sports et de repenser l'aménagement paysager de la commune de façon progressive et durable.

Christophe Rémola est en charge de ce projet avec Muriel Lelièvre et Thierry Jeoffroy.

Des formations sont prévues avec le CNFPT de l'Ariège les 4 et 5 décembre prochain.

Le bureau d'étude mandaté par le SBGH est venu faire un diagnostic et nous a fourni un plan de désherbage.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé d'acquisition de matériel de désherbage alternatif :

Ensemble désherbeur STIHL FS 94RC + RECIPROCATOR	641.66 € H.T.	770.00 € TTC
Ensemble désherbage à batterie KUBOTA BC2000	2 313.70 € H.T.	2 776.44 € TTC
Broyeur d'accotement MUTHING TYPE MUC/100	4 745.00 € H.T.	5 694.00 € TTC
Ensemble désherbeur de chemin	15 400.00 € H.T.	18 480.00 € TTC
Broyeur de branche sur cellule rapid	4 600.00 € H.T.	5 520.00 € TTC
TOTAL	27 700.36 € H.T.	33 240.44 € TTC
La plantation couvert végétal : plantes couvre sol	1 037.00 € H.T.	1 140.70 € TTC
Gazon cimetièrè	442.50 € H.T.	486.75 € TTC

Cout du projet : 29 179.86 € H.T. 34 867.89 € TTC

L'ensemble de ces investissements sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70 % sur le Hors Taxe soit 20 425.90 €. Cette aide ne sera pas renouvelée dans les années à venir.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 13

Conditions de dissolution du Syndicat AEP Belpech Molandier

Les conseils communautaires de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois se sont prononcés favorablement respectivement lors de leur séance du 10 juillet 2017 et 11 juillet 2017 sur la prise des compétences « eau potable » et « assainissement » dès le 1^{er} janvier 2018 et sur la modification de leurs statuts en ce sens.

Chaque commune membre du Syndicat d'eau potable Belpech Molandier doit délibérer afin de décider de la répartition de l'actif et du passif du Syndicat.

Il est proposé d'adopter pour l'ensemble des communes la répartition suivante :

- La répartition des biens selon les limites des périmètres géographiques communaux
- La répartition du passif du syndicat suivant les mêmes proportions que la répartition des abonnés communaux sur l'intégralité du syndicat à savoir :

Commune	Nombre d'abonné 2015	Poids dans le syndicat
Belpech	760	65,7 %
Fajac La relenque	26	2,2%
La Louvière Lauragais	54	4,7 %
Mayreville	49	4,2 %
Mezerville	54	4,7 %
Molandier	146	12,6 %
Peyrefitte sur l'Hers	46	4,0 %
Saint Sernin	21	1,8 %
TOTAL	1 156	100 %

Monsieur le Maire précise que les excédents ou les déficits seront rétrocédés aux communes qui les intégreront dans leur budget principal. S'il y a des travaux engagés sur les communes, ils seront transférés à la communauté de commune avec le financement par le biais d'une convention qui pourra être modifiée en fonction des aides octroyées.

Pour Belpech il y aura les travaux de remplacement de la conduite de distribution d'eau potable de la rue du Calvaire. La consultation des entreprises est en cours. Un point plus précis pourra vous être donné lors de la prochaine réunion du conseil municipal mi-décembre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Autorisation signature convention commune/ENEDIS – transmission données énergétiques éclairage public au PETR du Pays Lauragais

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais a été lancé le 10 juillet 2017. La phase diagnostic est actuellement en cours. Afin de répondre aux exigences règlementaires, le PETR a demandé aux différents acteurs de l'énergie et de l'air de leur transmettre des données pour le territoire.

A ce titre, ENEDIS peut transmettre les données énergétiques concernant les éclairages publics. Ces données serviront à la fois au diagnostic du PCAET mais également au plan d'actions qui pourront être menées ultérieurement (notamment si une action sur l'éclairage public voit le jour).

Au préalable nous devons autoriser ENEDIS à délivrer les informations concernant la commune de Belpech.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce document

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Achat terrain Chapot

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision concernant l'achat d'un terrain à M. Chapot Pascal situé Chemin des Mariages. Cette petite parcelle d'environ 60 m² permettra l'agrandissement du chemin des Mariages. Après négociation avec M. CHAPOT consent à vendre son terrain au prix de 25 € le m².

Le Conseil Municipal après délibération accepte cette proposition et demande à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire :
Pierre VIDAL

